https://www.haute-garonne.fr/handicap-accompagner-vers-plus-dautonomie
Haute Garonne
HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Handicap : accompagner vers plus d’autonomie

Rubrique
Solidarités
Tag 1
Handicap
Tag 2
Autonomie
Publié le 23 juin 2020
Reading time
Reading time : 9 minutes
Image d’illustration

Le contexte

En vigueur au 1er août 2019, le Règlement départemental d'aide sociale aux personnes en situation de handicap a été adopté par le Conseil départemental pour informer sur toutes les aides sociales et dispositifs prévus par la loi, ainsi que ceux mis en place volontairement par le Département. Il présente toutes les modalités d'accès pratiques et juridiques à ces prestations. De même, il décrit tous les services et établissements autorisés apportant leurs interventions dans ces domaines.

Les actions du Département visent à favoriser :

- l’autonomie
- l’accès aux droits
- le maintien à domicile
- l’aide sociale pour les personnes à faibles ressources

.pdf / 12.7 mo

Schéma départemental en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

.pdf / 12.7 mo
Télécharger

Les dispositifs

La Prestation de compensation handicap (PCH)

Le Département verse la PCH, une prestation personnalisée pour les personnes en situation de handicap, rencontrant des difficultés très importantes dans la réalisation des activités quotidiennes. Elle contribue à l’emploi d’un salarié chargé de vous aider dans les actes essentiels de la vie, à domicile ou en famille d’accueil.

Accéder à l'aide de prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Accompagnement dans les projets de vie des plus fragiles

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne plus de 100 000 Haut-Garonnais dans leurs projets de vie, et 8 000 personnes bénéficient d'une prestation handicap. Découvrez son action à travers le témoignage de Brigitte, bénéficiaire de la prestation de compensation handicap pour l'aider à s'occuper de son enfant en situation d'handicap.

Aide à l'accès aux loisirs pour les plus fragiles

Découvrez la prestation personnalisée pour les personnes en situation de handicap à travers le témoignage d'Athina, jeune sportive mal-entendante soutenue par le Conseil départemental.

Vignette

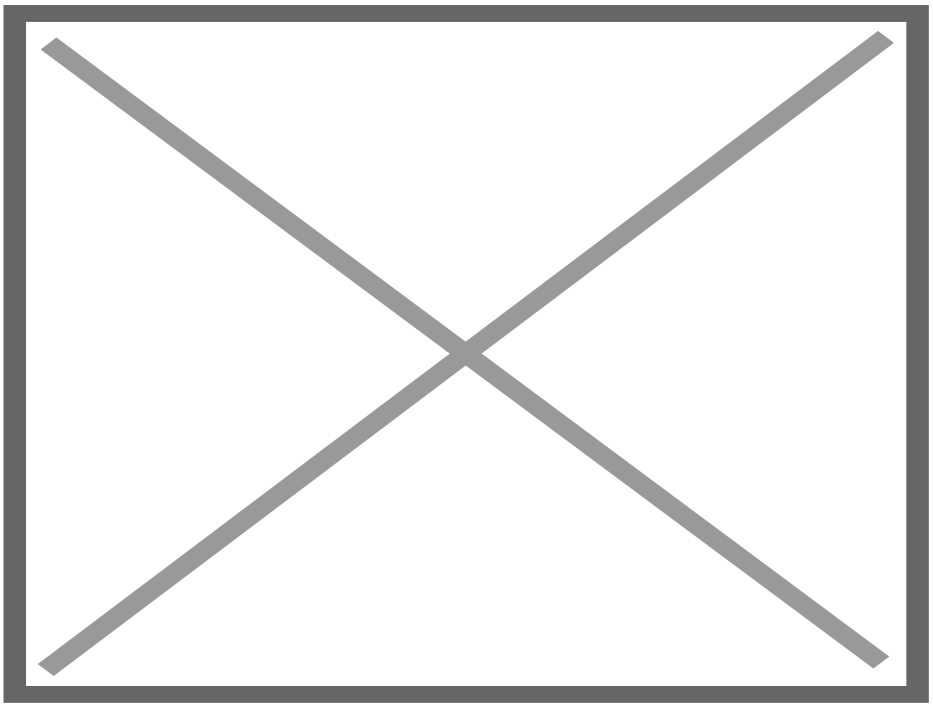

Video URL
https://www.youtube.com/watch?v=ngbwZxMkUJU
Vignette

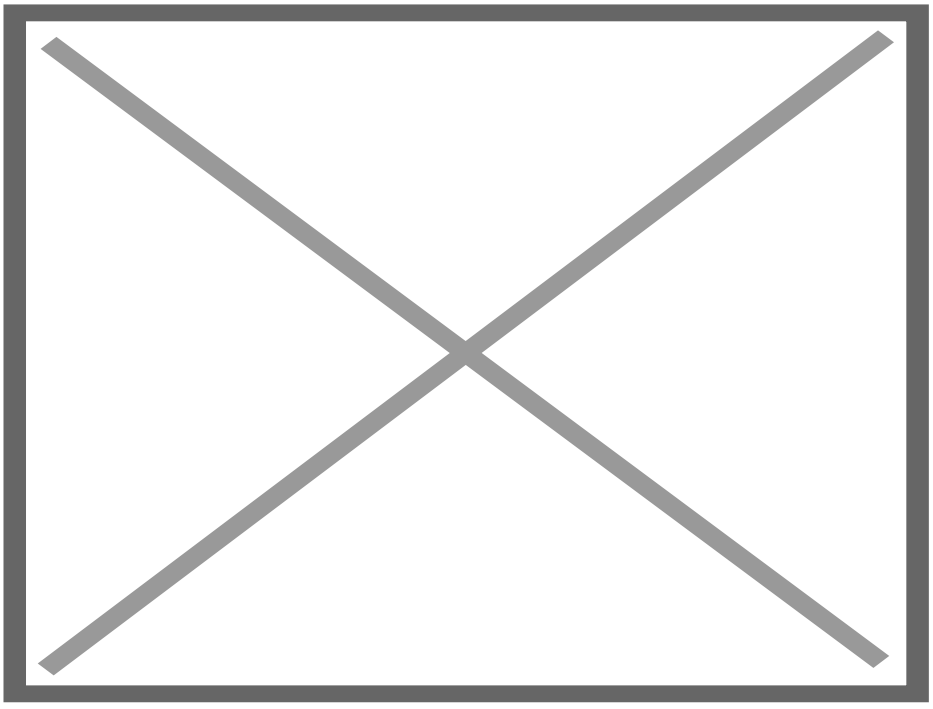

Video URL
https://www.youtube.com/watch?v=eujlCXkG39Y

La MDPH : Un service public pour l’accès aux droits des personnes handicapées

Nodes
Maison départementale des personnes handicapées | MDPH 31

La Maison départementale des personnes handicapées est le lieu d’accueil, d’information et d’accompagnement des personnes en situation de handicap et de leur entourage. Aux côtés de ses partenaires

– Etat, institutions, associations – le Conseil départemental finance et administre cette structure d’accès aux droits.

Consulter mon dossier MDPH en ligne

Nos MDS soutiennent les personnes en situation de handicap dans la réalisation de leurs projets de vie, en lien avec la Maison départementale des personnes handicapées. Plus de 100 000 Haut-Garonnais sont ainsi accompagnés.

Vignette

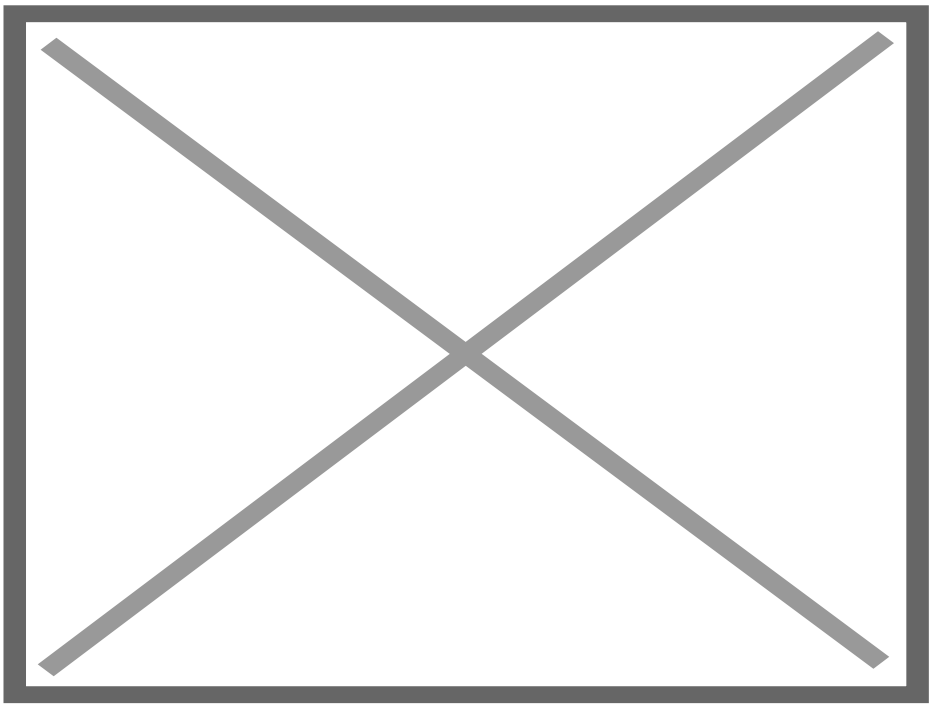

Video URL
https://www.youtube.com/watch?v=reLJ8Mb5Uv0

L'aide sociale

L’aide sociale est destinée à aider les personnes en situation de handicap dont les ressources sont insuffisantes pour faire face à leurs besoins.

Elle se traduit par **des aides en nature ou en espèces** pour toute personne handicapée dont les ressources personnelles, la solidarité familiale, les régimes de prévoyance ou d’assurances personnelles sont insuffisants **pour lui permettre de faire face à ses besoins**.

Il s’agit d’une avance accordée par le Conseil départemental, qui pourra donc entraîner selon les cas la récupération des sommes versées par la collectivité du vivant de la personne (retour à meilleure fortune, donation, legs) ou suite au décès.

Accéder à l'aide sociale aux personnes handicapées
.pdf / 348 ko

L'aide sociale pour les personnes âgées et personnes handicapées

.pdf / 348 ko
Télécharger

Transport et handicap

Les transports scolaires

Le Conseil Départemental prend en charge les frais de transport de plus de 1200 élèves et étudiants en situation de handicap, domiciliés dans le département. Ces élèves et étudiants ne peuvent pas toujours utiliser les transports en commun compte tenu de la gravité de leur handicap ou en l'absence de transport scolaire vers un établissement hors secteur de rattachement.

Aide pour les transports scolaires des élèves et étudiants en situation de hand…

Accessibilité des transports interurbain

L'accent est également mis sur l'accessibilité du réseau de transport liO-Arc-en-Ciel, à la fois du point de vue des autocars, tous accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis 2015, ainsi qu'au niveau des arrêts de bus eux-mêmes, progressivement rendus accessibles.

Afin de compenser l'absence d'accessibilité sur les autres points d'arrêts, le Conseil départemental a mis en place un service de substitution, le réseau Autonobus.

Autonobus 31 : un transport adapté pour les personnes en situation de handicap

Téléassistance 31

Proposée par le Département depuis 1995, la téléassistance s'adresse aux personnes âgées et personnes en situation de handicap. Elle se matérialise par un système d'écoute et de traitement des appels disponible sept jours sur sept et 24 heures sur 24 afin de faciliter le quotidien à domicile.

Accéder à l'aide de téléassistance 31
Nodes
Téléassistance 31 : un dispositif innovant pour les personnes dépendantes

Le Conseil départemental est chargé de l'autorisation de création, de la tarification et du contrôle de l'ensemble des établissements pour personnes handicapées de la Haute-Garonne, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS). Dans ce cadre, le département met à votre disposition un guide pratique. En dressant la liste par canton de ces établissements, ce guide a pour but de faciliter vos recherches tout en vous informant au mieux sur ces structures. Mais également de vous éclairer sur les différents types de tarification qui s'y trouvent appliqués.

.pdf / 1.3 mo

Guide des établissements d'accueil - Personnes handicapés (août 2025)

.pdf / 1.3 mo
Télécharger

Vous trouverez dans ce guide la liste des services d'aide à domicile de la Haute-Garonne. Le Conseil départemental, par l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ainsi que la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), contribue au financement des services de ces organismes.

La nouvelle appli pour vous aider à remplir la demande à la MDPH

Remplir un formulaire de demande à la MDPH (Cerfa n°15692*01) est une étape obligatoire pour bénéficier des droits et des dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap.
Ce document est particulièrement complexe. Un dossier mal complété peut hélas avoir des conséquences dans les aides accordées par la MDPH ou les délais de traitement du dossier. Pour vous aider, la MDPH de la Haute-Garonne a créé **le guide** pour vous aider à remplir votre demande à la MDPH.
Le guide, c'est un mini-site internet, où vous allez retrouver le formulaire de demande avec pleins d'indications et de conseil qui vont vous aider :

- à comprendre le vocabulaire et les termes des différentes rubriques de la demande à la MDPH;
- à comprendre les questions ainsi que les demandes d'informations les documents à envoyer;
- d'aider les personnes à décrire leur situation, leurs besoins et leurs attentes.

La MDPH de la Haute-Garonne a conçu cette application pour qu'elle soit utile pour les personnes en situation de handicap, leurs proches et leurs aidants, les parents d'enfant(s) en situation de handicap et les professionnels et les associations qui les accompagnent dans l'accès aux droits. Tous ces publics ont participé à l'élaboration de l'application.
Un outil facile à utiliser
Vous allez pouvoir remplir votre demande à la MDPH en donnant toutes les informations importantes et sans faire d'erreurs.
Le guide est accessible via le navigateur internet de votre ordinateur ou de votre smartphone.
Il vous permet de lire la demande à la MDPH et de cliquer sur des bulles d'informations ou d'alerte qui vous donnent tous les bons conseils.
En cliquant sur une bulle, une fenêtre apparaît avec le conseil à suivre.
Grâce à cet outil, la MDPH de la Haute-Garonne a pour objectifs de permettre :

- un meilleur remplissage de la demande et l'envoi de dossier complet
- une accélération du travail des équipes de la MDPH (instruction de votre dossier et évaluation
- une amélioration des délais globaux de traitement des dossiers
- des propositions de compensation mieux adaptées aux besoins de la personne.

Lien vers Le Guide : https://leguide.mdph31.fr/

Le règlement départemental d'aide sociale des personnes en situation de handicap

.pdf / 1.3 mo

rdas_ph_2026.pdf

.pdf / 1.3 mo
Télécharger